



Paris, jeudi 17 juin 2010

## Communiqué

**Bruno Julliard**, Secrétaire national à l'éducation  
**Jean-Patrick Gilles**, Secrétaire national à la famille

### **Suppression des allocations familiales : la justice et l'efficacité aux abonnés absents.**

Il y a quelques mois, le gouvernement prônait la distribution d'une cagnotte aux élèves... présents. Aujourd'hui l'Assemblée nationale examine une proposition de loi qui prévoit une suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme.

#### **La mesure est aussi injuste qu'inefficace.**

Injuste parce qu'elle touche les familles les plus en difficulté, notamment les familles monoparentales. Alors que ces familles ont besoin de soutien et d'accompagnement, la suppression des allocations familiales va s'apparenter à une double peine.

Inefficace parce que la stigmatisation ne sert à rien. En Grande-Bretagne, que le gouvernement ne cesse de citer en exemple, le taux d'absentéisme scolaire a augmenté de 40% depuis que le pays pénalise financièrement et emprisonne les parents « irresponsables ».

Le Parti socialiste demande à la majorité de cesser d'instrumentaliser cette question sérieuse et complexe. La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire nécessite un plan ambitieux fondé sur la généralisation des dispositifs relais et l'individualisation des réponses et non sur la stigmatisation.